Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France



IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA 1. SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : BOSTIK COLLE ET JOINT BLANC

Code : 30600796/7 Type de produit : Liquide. **Producteur BOSTIK SA** LA DEFENSE 6

16/32 Rue Henri Regnault

92902 PARIS LA DEFENSE Cedex

FRANCE

: + 33 (0) 1 47 96 94 65 Telephone no. N° de fax : + 33 (0) 1 47 96 96 90 Adresse email de la personne sds.box-fr@bostik.com

responsable pour cette FDS

+ 33 (0) 1 45 42 59 59

Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA

IDENTIFICATION DES DANGERS 2.

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange Nature du produit : Adhésif.

Nom des composants	Numéro CAS	%	Nombre	Classification (selon REACH)
titanium dioxide	13463-67-7	1 - 5	236-675-5	Non classé. [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] Substance PBT
- [4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

PREMIERS SECOURS

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position

latérale de sécurité et consulter un médecin.

Ingestion Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin si des

symptômes se développent.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'affections ou de symptômes, évitez

d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les Contact avec les yeux

paupières supérieures et inférieures.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Date d'édition/Date de : 28/03/2011. Page 1 de 5

révision Quick-FDS [15942-61145-08832-015709] - 2011-08-24 - 16:59:05

PREMIERS SECOURS

Note au médecin traitant

: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utilisables

Non utilisables

- : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- : Aucun connu.

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal Poussière et fumées

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

: NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

MANIPULATION ET STOCKAGE 7.

Manipulation

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

République Tchèque - Code : IV

d'emballage

Date d'édition/Date de : 28/03/2011. Page 2 de 5

révision Quick-FDS [15942-61145-08832-015709] - 2011-08-24 - 16:59:05

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
titanium dioxide	INRS (France, 6/2006). Notes: En Ti valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m³, (En Ti) 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Aucune ventilation particulière requise.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [Pâte.]

Couleur : Blanc.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair : Coupe fermée: >100°C (>212°F) 1,5 à 1,9 g/cm³ [23°C (73,4°F)] Masse volumique

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique. Matières à éviter Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant Résultat **Espèces Dosage Exposition**

Date d'édition/Date de : 28/03/2011. Page 3 de 5

révision Quick-FDS [15942-61145-08832-015709] - 2011-08-24 - 16:59:05

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL Intra-trachéal titanium dioxide Rat >100 ug/kg TDLo Intra-trachéal Rat 5 mg/kg TDLo Intra-trachéal Rat 1,6 mg/kg TDLo Intra-trachéal Rat 1,25 mg/kg **TDLo Orale** Rat 60 g/kg

: Non disponible. Conclusion/Résumé

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé Non disponible.

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique. : Aucune donnée spécifique. Ingestion Peau Aucune donnée spécifique. Yeux Aucune donnée spécifique.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons,

les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant Test Résultat **Espèces Exposition** titanium dioxide Daphnie - Water flea -Aiguë CE50 >1000000 ug/L 48 heures

Eau douce Daphnia magna

Aiguë CL50 >1000000 ug/L Poisson - Mummichog - 96 heures

Eau de mer Fundulus heteroclitus

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Aucun effet important ou danger critique connu. Autres effets nocifs

Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à **AOX**

la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

PBT : Non applicable. : Non applicable. **vPvB**

Date d'édition/Date de : 28/03/2011. Page 4 de 5

[15942-61145-08832-015709] - 2011-08-24 - 16:59:05

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN/ADNR	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE*: Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit Produit de consommation.

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Autres Réglementations UE

Phrases d'avertissement supplémentaire

Code de la Sécurité : titanium dioxide

Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

Surveillance médicale

renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

: Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

RG 25

médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Historique

: 28/03/2011. **Date d'impression** Date d'édition/Date de : 28/03/2011.

révision

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure.

Version : 1

: Non disponible. Élaborée par

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 28/03/2011. Page 5 de 5

[15942-61145-08832-015709] - 2011-08-24 - 16:59:05